

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU ROTARY CLUB LYON EST**

**LUNDI 7 AVRIL 2025**

Procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq  
Le sept avril

A 13 heures, au LYINC, 2 place de la Bourse à Lyon 69002

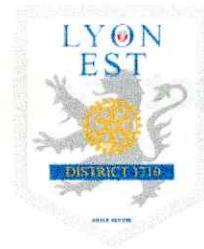
Les membres de l'association ROTARY CLUB LYON EST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par la Présidente. L'assemblée générale s'est tenue à l'occasion de la réunion hebdomadaire des membres du Club.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Agnès Garoutte, Présidente du club. Elle est assistée d'un secrétaire de séance Stéphane Guinand, Secrétaire du club. Une liste de présence a été dressée. Il en ressort 28 membres du club présents ou représentés sur un total de 36 membres. La présidente déclare la séance ouverte. Elle précise que les statuts ne prévoyant aucun quorum, l'assemblée peut délibérer valablement à la majorité simple des 28 membres présents et représentés.

Après avoir ouvert la séance, la Présidente rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du projet de fusion absorption du RC Lyon Parc par le RC Lyon Est sous réserve de l'accord du Rotary International et selon les principes et les modalités présentés lors de la réunion plénière du 17 mars 2025 (pièces jointes à la convocation)
2. Approbation du nom du nouveau Club
3. Approbation du principe de l'acceptation du transfert des actifs du RC Lyon Parc en l'état à la date du 30 juin 2025 au profit du nouveau Club et après dissolution du RC Lyon Parc
4. Questions diverses

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J' followed by a flourish.



Il est précisé que les documents décrivant le projet de fusion et le projet de statuts du nouveau club avaient été présentés aux membres en séance plénière le 17 mars 2025 et ont été joints à la convocation adressée à tous les membres.

La Présidente, Agnès Garoutte, ouvre la séance et rappelle le contexte général de ce projet de fusion tel qu'il a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Stéphane Guinand intervient pour approfondir certains points et dérouler les étapes à venir jusqu'à la concrétisation finale du projet de fusion. Enfin, Bernard Chavrier fournit quelques explications sur les aspects purement juridiques et sur le projet des nouveaux statuts.

Puis la Présidente soumet au vote les différentes résolutions figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve le projet de fusion absorption du RC Lyon Parc par le RC Lyon Est sous réserve de l'accord du Rotary International et selon les principes et les modalités présentés lors de la réunion plénière du 17 mars 2025 annexés à la convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve la dénomination « Rotary Club Lyon Bellecour » comme nom du nouveau Club issu de la fusion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve le principe de l'acceptation de transfert des actifs du RC Lyon Parc en l'état à la date du 30 juin 2025 au profit du nouveau Club et après dissolution du RC Lyon Parc.

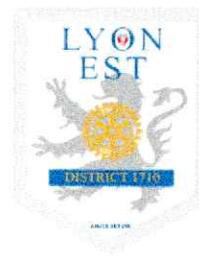
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

La Présidente répond ensuite aux questions posées par certains membres.  
Puis elle soumet au vote la résolution suivante résultant de celles qui précèdent :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente et au Secrétaire afin d'accomplir les formalités utiles et subséquentes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé, clos et signé par la Présidente du club et le Secrétaire du club.

La présidente,

Agnès Garoutte

Le secrétaire,

Stéphane Guinand